



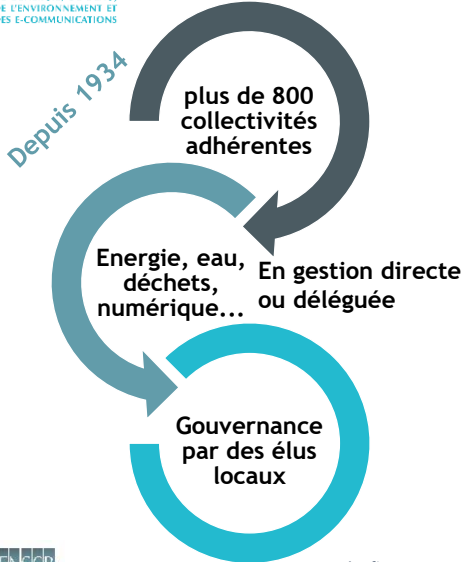
L'eau : la viabilité du modèle de financement du service public en question

23 mai 2024

1



Association nationale des collectivités organisatrices des services publics locaux



Missions

- ➔ Accompagner les collectivités (élus et cadre) dans l'exercice de leurs compétences
- ➔ Favoriser les échanges et partages d'expérience et de bonnes pratiques
- ➔ Représenter les collectivités auprès des parties prenantes nationales

Valeurs

- Service public : bien commun, performance, pérennité
- Solidarité (territoriale, sociale...) & mutualisation
- Décloisonnement et transversalité
- Décentralisation, proximité & maîtrise d'ouvrage locale



Le financement des SPEA en question - 23 mai 2024

2



2

Département cycle de l'eau
Domaines d'intervention :



3

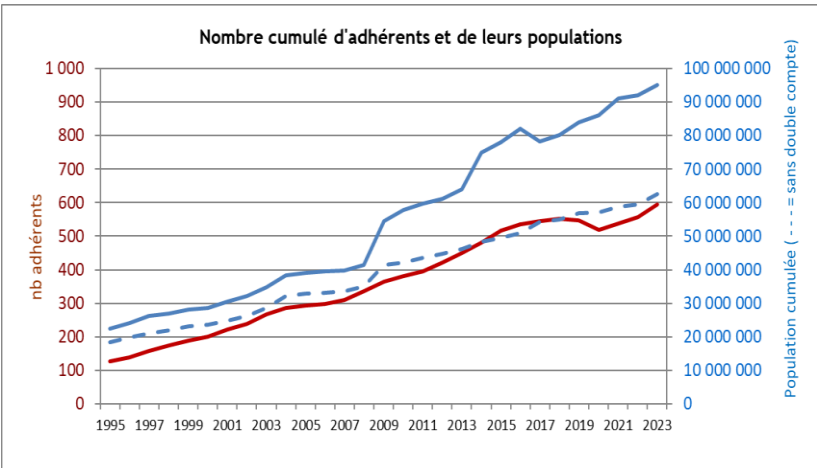
Adhérents « eau » en chiffres



Près de 600
collectivités
adhérentes

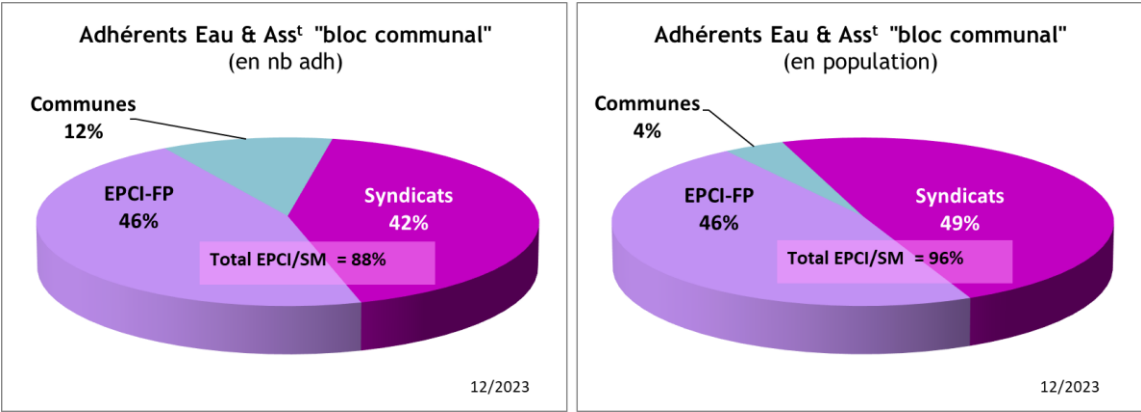


Plus de 60
millions
d'habitants

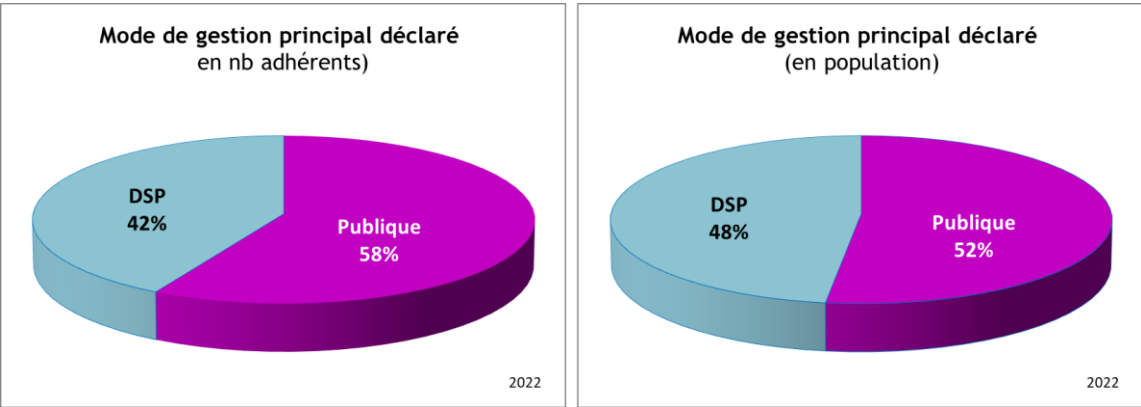


4

Adhérents « eau » en chiffres
l'intercommunalité (à fiscalité propre ou non)



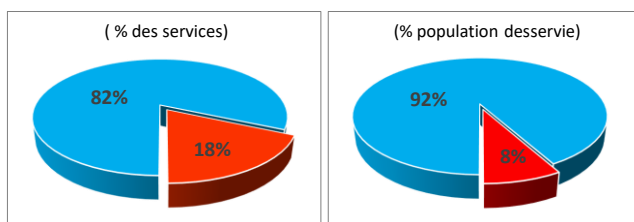
Adhérents « eau » en chiffres
des collectivités concédantes ou régie (ou les deux)



Grands enjeux « techniques »

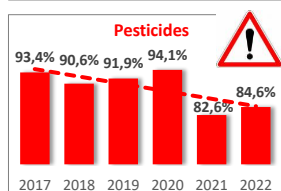
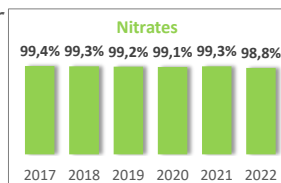
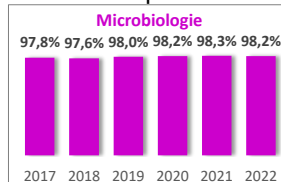
- **Sécurité sanitaire de l'eau distribuée** et **conformité de l'assainissement**
- **Qualité des masses d'eau** : pour l'eau potable (et milieux DCE : SDAGE / SAGE)
- **Rareté de l'eau** : économiser / partager / sécuriser

Conformité rendements

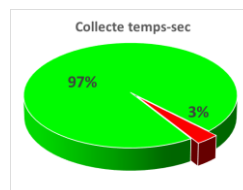
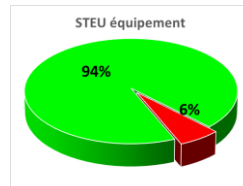
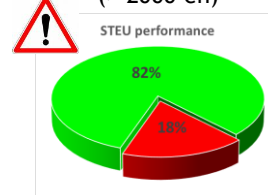


- **Inondations, ruissellement & eaux pluviales** : prévenir les risques / sécuriser en cas de crise

2022 Conformités eau potable



Assainis^t collectif (> 2000 éh)



Le financement des SPEA en question - 23 mai 2024

7 cycle de l'eau

7

Les coûts des services (et non de l'eau !)

Estimation valeur à neuf du patrimoine des SPEA (en Mds €)

	EAU				AC		
	min	max	moyenne		min	max	moyenne
Usines de production d'eau et stockage	17	22	20	Stations d'épuration	35	40	38
canalisations et branchements	204	352	278	canalisations et branchements	201	286	243
Total	222	375	298	Total	236	325	281
€/hab (68 Mhab.)	3 235	5 588	4 412	€/hab (55 Mhab.)	4 364	6 000	5 455
% réseau et branchements	92%	94%	93%	% réseau et branchements	85%	88%	87%

D'après Étude de calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau en application de la directive cadre de l'eau (Ersnt & Young / Office International de l'Eau, 2012) + SISPEA 2021 + extrapolation 2024 FNCCR (analyse comparative et indices INSEE TP)



Le financement des SPEA en question - 23 mai 2024

8 cycle de l'eau

8

Les coûts des services (et non de l'eau !)

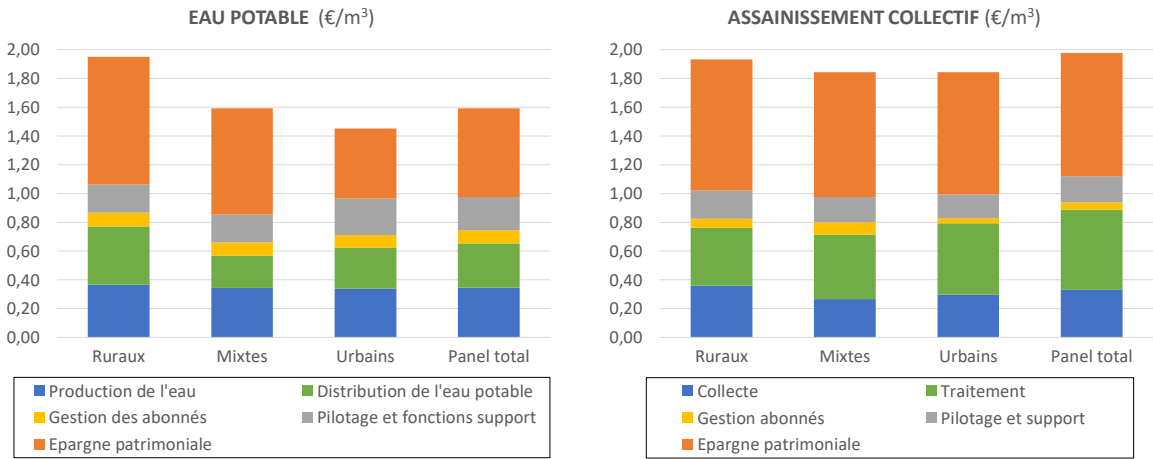
- Estimation valeur à neuf du patrimoine des SPEA (en Mds €)
 - Eau potable : 300 Mds€ HT +/- 25% (dont >90 % canalisations et branchements)
+/- 4 500 € HT/habitant → +/- 50 à 80 €/an/hab.
 - Assainissement collectif : 300 Mds€ (dont >85% canalisation et branchements)
+/- 5 500 € HT/habitant desservi → +/- 75 à 100 €/an/hab.
- Forte « Inertie patrimoniale » :
 - STEU / usines eau : +/- 25 / 30 ans
 - Canalisations : 50 à 100 ans (moyenne 80 ans)

D'après Étude de calcul de la récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau en application de la directive cadre du l'eau (Ersnt & Young / Office International de l'Eau, 2012) + SISPEA 2021 + extrapolation 2024 FNCCR (analyse comparative et indices INSEE TP)



Les coûts des services (et non de l'eau !)

Coûts d'exploitation et épargne patrimoniale

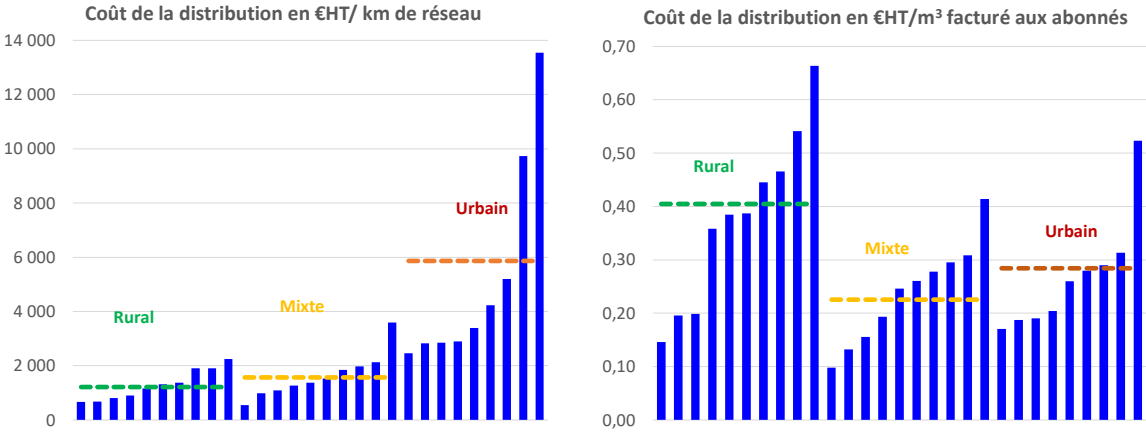


D'après Étude FNCCR Explicéo d'analyse détaillée des recettes et des coûts



Les coûts des services (et non de l'eau !)

Des coûts fixes : importance de l'assiette pour déterminer le « coût unitaire » !



D'après Étude FNCCR Expliceo d'analyse détaillée des recettes et des coûts



Les coûts des services sont très dépendants du contexte

Activités / missions des services

Eau potable

- Protection de la ressource
- Potabilisation de l'eau
- Stockage et distribution de l'eau
- Gestion des abonnés
- Fonctions support
- (DECI à rembourser par budget général)

Assainissement des eaux usées

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées
- Valorisation / élimination boues & sous-produits
- Fonctions support
- (eaux pluviales à rembourser par BG)

Facteurs de différenciation des coûts

*Faire ce qui est nécessaire et pas plus
Ne rien faire = pas cher ... aujourd'hui*

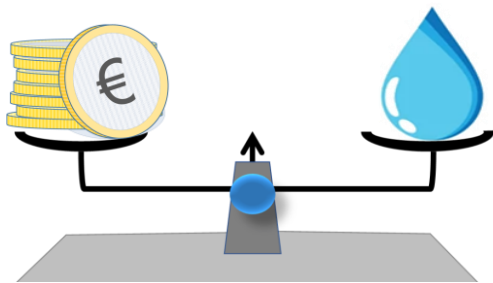
- Nombre de captages, distances, topographie
- Qualité de l'eau brute / niveau de traitement
- Variations des consommations (dimensionnement)
- Autofinancement / emprunts / subventions
- Implantation des réseaux
- Densité de réseaux / consommations
- Eaux pluviales
- Sensibilité milieu récepteur / niveaux traitement
- Filière boues



Le financement des SPEA

L'eau paye l'eau (et que l'eau)

Couverture des coûts par la facturation des services rendus (tous et à leurs justes coûts)



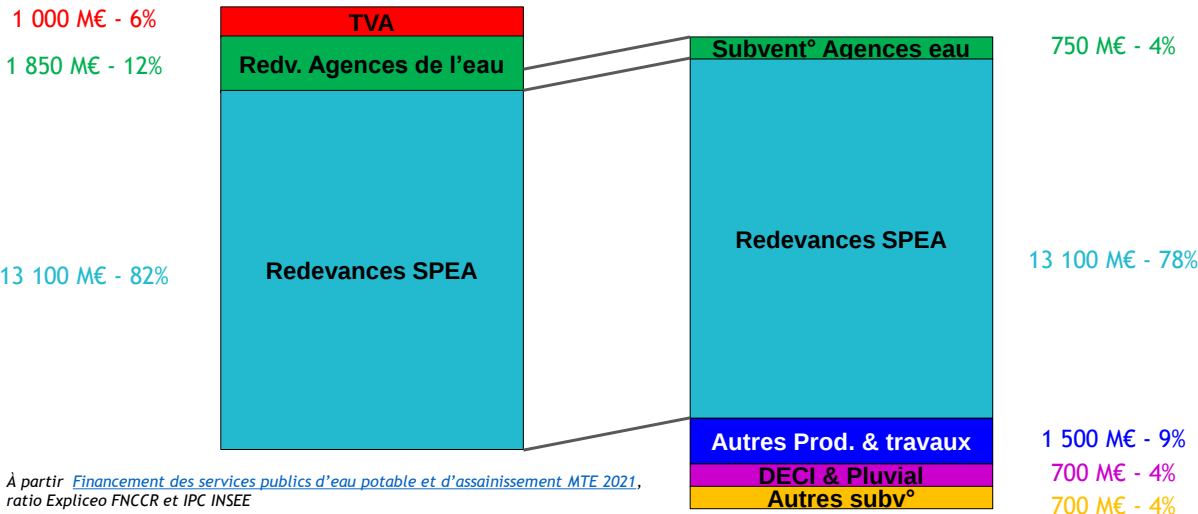
- Pas de « subvention » du service par la collectivité (sauf exception)
- Remboursement des dépenses « extérieures »
- Principe d'égalité
- Tarifs adoptés par délibération de la collectivité (le cas échéant avec formule d'indexation pour l'éventuelle part concessionnaire)



Financement des SPEA, les grandes masses

Factures eau & assainissement +/- 16 Mds€

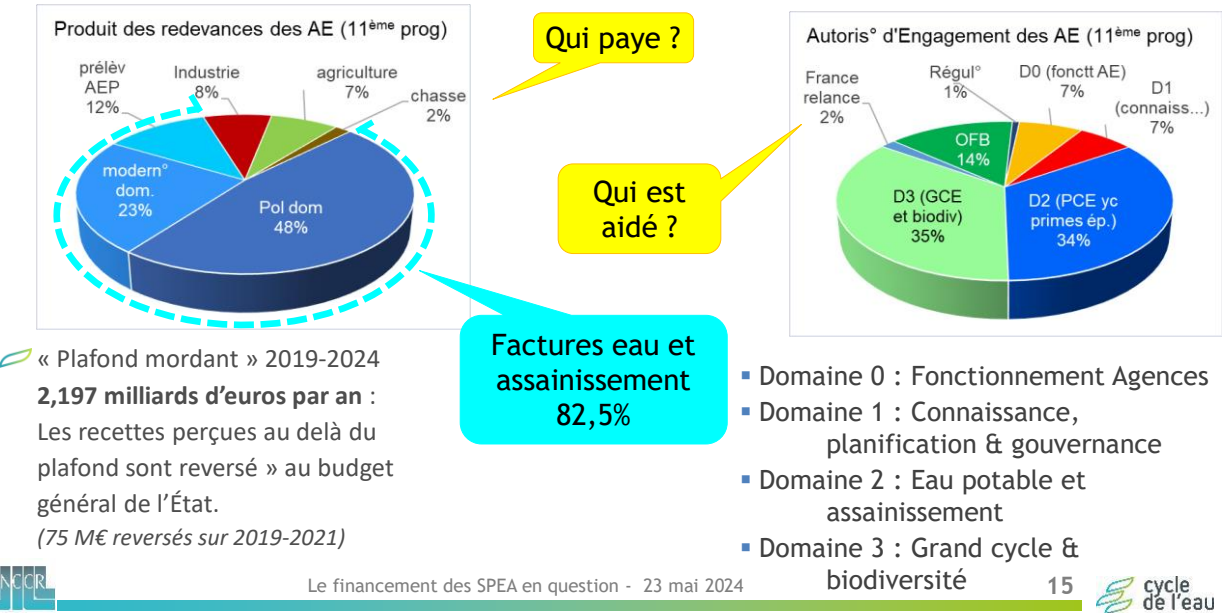
Produits des SPEA +/- 16,7 Mds€



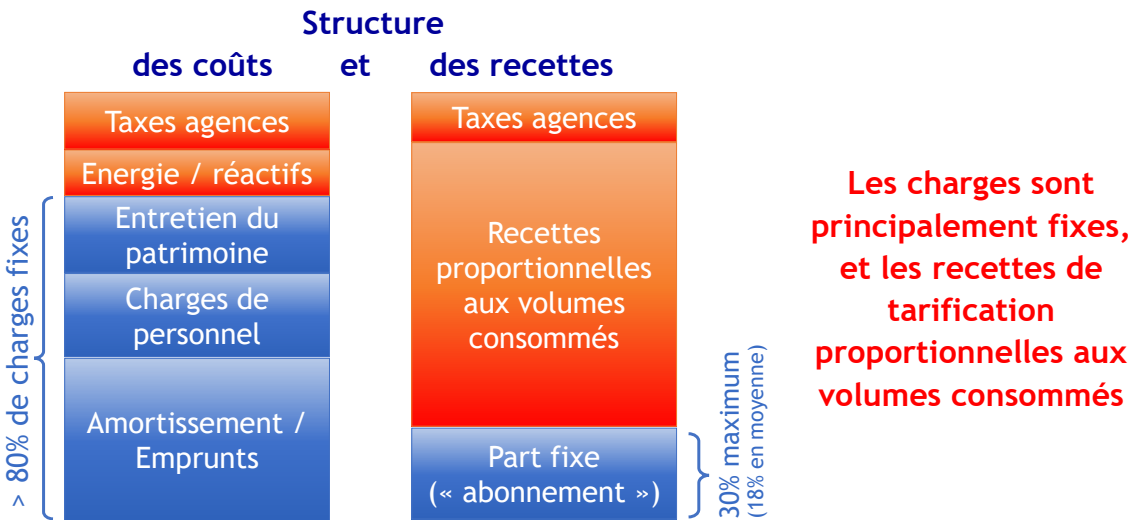
À partir [Financement des services publics d'eau potable et d'assainissement MTE 2021](#), ratio Explicite FNCCR et IPC INSEE



Financement des SPEA : redevances et aides des agences de l'eau

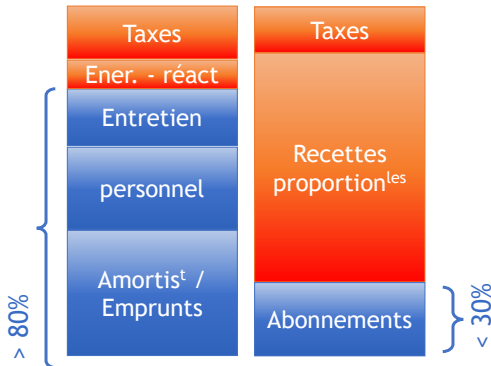


Équation tarifaire des SPEA



Équation tarifaire des SPEA

Objectif « basique » : générer les recettes pour couvrir les coûts...



Charges fixes et inertie patrimoniale
+
Nécessité financement durable du service
(exploitation / investissement / renouvellement)
+
Baisse des consommations
↓
Hausse de la recette au m³
Facture moyenne quasi-inchangée
(piège facture type 120 m³/an)
Mais dépend des évolutions de consommation de chaque usager



Équation tarifaire des SPEA

Objectif « basique » : générer les recettes pour couvrir les coûts, mais pas que

- Principe d'égalité : Situation égale → tarif égal sauf exception (mais situation différente → tarifs différents)
- Catégories d'usagers possibles domestiques / non-domestiques / agricoles mais écarts de tarifs doivent rester limités
- La politique tarifaire (catégorie, structure, montants...) relève de la collectivité (le cas échéant avec formule d'indexation pour l'éventuelle part concessionnaire). Ces choix « favorisent » certains usagers / d'autres selon leurs « profils » de consommation, leurs activités... → effet social, environnemental, économique... Par ex. tarification progressive avantage les « petits » consommateurs / « gros »; Mise en place de « coefficients de pollution » pour les industriels

Le choix d'une structure tarifaire n'est pas neutre. Il est politique.



Scenarios : l'augmentation des coûts

Investissements actuels +/- 6 Mds€/an

Besoins 2030/2040 sans doute 3 à 6 Md€/an supplémentaires

Même si fortes incertitudes :

- Vitesse impact changement climatique, crise biodiversité, connaissance sanitaires...
- Évolution des normes (ex. coûts future directive assainissement)
- Cohérences autres politiques publiques ex :
 - Pas d'interdiction pesticides AAC, PFAS etc. ⇒ augmentation besoins de traitement à long terme
 - Pas de désartificialisation ⇒ augmentation capacité des installations assainissement...

Enjeux d'optimisation (prioriser les « bons » investissements, préventif / curatif)

+ Dépenses de fonctionnement associées (énergie, réactifs, emprunts...)

Les coûts des SPEA vont inévitablement augmenter très fortement dans les années à venir. Sans doute +30% à +50% en moyenne d'ici 2030 hors effet de l'inflation



Le financement des SPEA en question - 23 mai 2024

19



19

Scenarios : l'augmentation des coûts → qui doit payer ?

→ Les usagers !

- Enjeux «équité» et «sociaux» → Nécessité d'évolution des règles : différenciation résidences principales / autres, plafond partie fixe, tarification saisonnière, usagers intermittents & ressource eau alternative, accès données sociales...
- Autres recettes

→ Principe « responsables - payeurs »

- Coûts des « surtraitements » financés par metteurs sur le marché via les agences de l'eau (augmentation et élargissement des redevances « pollutions diffuses » et « pollution d'origine non domestique »)

→ Agences de l'eau :

- Principe « Eau et biodiversité paye eau et biodiversité »
- « taux de retour » redevances AE SPEA au moins 50% (41% aujourd'hui) (création / augmentations autres redevances)



Le financement des SPEA en question - 23 mai 2024

20



20

Scenarios : l'augmentation des coûts → qui doit payer ?

→ Points d'attention

- Coûts SPEA / habitant (en général) plus élevés en milieu rural qu'urbain (pas d'économies d'échelle, longueur réseau / habitant...)
 - Outils de solidarité / péréquation urbains rural, internes groupements, via AE, Régions, FEADER
- Augmentation factures EA : nécessité de garantir accessibilité du service pour les plus pauvres
 - Mise en œuvre des dispositifs d'aide au paiement des factures d'eau et d'assainissement + population « SDF »
- Confiance des usagers et acceptation des augmentations
 - Transparence sur les coûts et la qualité du service